

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
ET DE LA SECURITE
DIRECTION DES AFFAIRES
INTERIEURES

D E C R E T N° 69-259 /PR/MIS/DAI-P

du 14 Octobre 1969

/E PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
CHARGE DES AFFAIRES INTERIEURES,

- VU la Proclamation du 17 Juillet 1968, approuvée par le Référendum du 28 Juillet 1968;
VU le Décret n°230/PR du 31 Juillet 1968, portant formation du Gouvernement;
VU le Décret n°234/PR-SGG du 16 Août 1968, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement;
VU le Décret n°41/PC-SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement;
VU la Loi n°65-20 du 23 Juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique;
VU le Décret n°305/PC-CAB du 26 Août 1965, fixant les attributions des Chefs d'Arrondissement, notamment son article 7;
VU le Décret n°324/PR/MIS/DAI-P du 19 Septembre 1967, portant nomination de M. SALIFOU Allassane en qualité de Chef de l'Arrondissement d'ALÉDJO;
VU la lettre n°4/01 du 13 Janvier 1969 du Préfet du ZOU;

D E C R E T :

ARTICLE 1er. - Sont abrogées les dispositions du Décret n°324/PR/MIS/DAI-P susvisé en ce qui concerne M. SALIFOU Allassane.

ARTICLE 2. - M. DEDJI FAMBO Jean, Commis Auxiliaire en service à la Sous-Préfecture d'Aplahoué, est nommé Chef de l'Arrondissement de IALO (Sous-Préfecture d'Athiémé).

ARTICLE 3. - M. DOKOUI Assogba Joseph, Agent de Bureau en service à la Sous-Préfecture d'Aplahoué, est nommé Chef de l'Arrondissement de LONKLY (Sous-Préfecture d'Aplahoué).

ARTICLE 4. - M. ATREVEY Pierre, Agent de Bureau en service à la Sous-Préfecture d'Abomey, est nommé Chef de l'Arrondissement de CANA.

ARTICLE 5. - M. TODAN Basile, Agent de Bureau en service à la Direction des Affaires Intérieures à Cotonou, est nommé Chef de l'Arrondissement de Sahè.

ARTICLE 6. - M. AMONLES Aubert, Commis Auxiliaire en service à la Sous-Préfecture de Savalou, est nommé Chef de l'Arrondissement de AWAYA (Sous-Préfecture de Dassa-Zoumé).

ARTICLE 7. - M. OLODO FORIDJIMI Enoch Idelphonse, Agent de Bureau en service à la Sous-Préfecture d'Aplahoué, est nommé Chef de l'Arrondissement de SOKPONTA (Sous-Préfecture de Dassa-Zoumé).

ARTICLE 8. - M. TRAORE Moumouni, Commis Auxiliaire en service à la Préfecture du Borgou à Parakou, est nommé Chef de l'Arrondissement SOKOTINDJI (Sous-Préfecture de Segbana).

ARTICLE 9. - M. MOUMOUNI Mama, Commis Auxiliaire en service à la Sous-Préfecture de Bombéréké, est nommé Chef de l'Arrondissement d'ALÉDJO (Sous-Préfecture de Bassila).

ARTICLE 10. - M. BIO ASSIMANI Désiré Roger, Commis Auxiliaire en service à la Sous-Préfecture de Bassila, est nommé Chef de l'Arrondissement de PENESSOULOU.

ARTICLE 11. - Le Présent Décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service des intéressés, sera publié au Journal Officiel./.

Fait à Cotonou, le 14 Octobre 1969

par le Président de la République,
Chef du Gouvernement,

Ampliations : PR 4 - CES 5 - CS 6
DAI 14 - Ministères 10 - SGG 4 -
SGM 10 - Intéressés 10 - DP 12 -
DB-CF-DC-Solde-DCCT-DN-IAA 7 -
Moumouni-Zou-Borgou-Atacora 8


Emile-Derlin ZINSOU.